



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-45 : RH_MODIFICATION ORGANIGRAMME DES SERVICES REORGANISATION DU POLE SERVICES OPERATIONNELS

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°20251008-3 du 8 octobre 2025 approuvant l'organigramme actuel,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 26 mai 2026,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 9 juin 2026,

Madame la Présidente rappelle que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il est voué à changer et doit être mis à jour régulièrement. L'organigramme est utile pour présenter en interne (aux agents) comme en externe (partenaires, administrés) l'organisation de la structure.

Madame la Présidente, informe l'Assemblée qu'à compter du 1er août 2026 les postes de Responsable de service valorisation collecte et recyclable et Chargée de voirie et bâtiments seront vacants.

Par conséquent, ces deux événements concomitants ont conduit la collectivité à repenser l'organisation du pôle services opérationnels avec comme objectif de la rendre encore plus efficiente au quotidien.

Pour mémoire, le pôle services opérationnels est constitué de quatre services :

- Valorisation collecte et recyclables avec une partie collecte et une partie redevance incitative,
- Technique avec la gestion de la voirie, des espaces verts, des sentiers de randonnées, des bâtiments de la collectivité et le suivi des travaux de construction ou de réhabilitation,
- Modernisation des services et systèmes d'information,
- Entretien des bâtiments.

La réorganisation suivante est proposée :

1. Service valorisation collecte et recyclable

• **Supprimer le poste de responsable de service valorisation, collecte et recyclable et le remplacer par la création d'un deuxième poste d'assistante de service**

Il est à noter que le poste de responsable a fait l'objet d'un fort turnover sur les dernières années avec 4 responsables de service en dix ans ce qui démontre qu'il est difficile de stabiliser un agent sur ces missions. Par cette réorganisation, la volonté de la collectivité est avant tout d'établir un fonctionnement durable et serein.

La supervision du service serait assurée par le directeur du pôle services opérationnels qui traiterait en direct avec deux assistantes de service qui constitueraient un binôme sur l'ensemble de leurs missions afin de permettre la continuité de l'activité à 100%.

2. Service technique

• **Créer un poste de responsable de service technique**

La suppression du poste de responsable de service valorisation collecte et recyclables va augmenter le temps que le directeur de pôle doit consacrer à ce service.

De plus, le périmètre des missions du service technique s'est considérablement élargi ces dernières années avec notamment :

- L'augmentation du nombre de bâtiments en gestion et du nombre d'interventions à réaliser,
- L'accompagnement des autres services sur l'ensemble des manifestations organisées par Pré-Bocage Intercom,
- L'augmentation du nombre de sentiers de randonnées et de la surface des espaces verts à entretenir.

Par conséquent, il est proposé la création d'un poste de responsable du service technique afin de permettre au directeur de pôle de consacrer plus de temps au service valorisation collecte et recyclable tout en maintenant un accompagnement quotidien suffisant aux agents du service technique.

• Supprimer le poste de technicien voirie et recourir à une maîtrise d'œuvre pour la programmation et le suivi des travaux de voirie d'investissement

La technicité nécessaire à l'établissement des programmes de voirie, le temps à consacrer au suivi des chantiers et les difficultés de recrutement que rencontrent les collectivités territoriales sur les postes de technicien voirie conduisent à proposer la solution suivante pour améliorer l'exercice de la compétence voirie dévolue à Pré-Bocage Intercom :

- Supprimer le poste de technicien voirie,
- Recourir à une maîtrise d'œuvre pour la programmation et le suivi des travaux de voirie d'investissement,
- Confier au futur responsable de service le suivi de cette maîtrise d'œuvre,
- Confier au futur responsable de service la programmation et le suivi des entretiens de la voirie.

• Conserver le lien hiérarchique direct entre le directeur de pôle services opérationnels et le technicien chargé de suivi des travaux

Les chantiers de travaux suivis par le technicien « Chargé de suivi des travaux » (reconstruction du gymnase de Les Monts d'Aunay, réhabilitation du gymnase de Caumont-sur-Aure) étant primordiaux pour la collectivité et le directeur de pôle ayant une connaissance approfondie des dossiers, il apparaît capital de conserver ce lien hiérarchique direct.

Schématiquement, sur l'organigramme des services annexé à cette délibération, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les modifications suivantes :

- Souligner le service technique pour afficher que l'encadrement du service est assuré par un responsable de service,
- Ne plus souligner le service valorisation, collecte et recyclables pour indiquer que la responsabilité du service n'est plus assurée par un responsable de service mais par le directeur du pôle,
- Maintenir sous la supervision du directeur de pôle services opérationnels l'ingénierie de projet,
- Créer un bloc « Entretien » placé sous l'assistance du pôle services opérationnels pour schématiser le fonctionnement actuel. Les missions d'entretien étaient auparavant incluses dans le bloc « Maintenance et ingénierie des bâtiments ».

L'organigramme proposé est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE MODIFIER** l'organigramme de la structure comme propose ci-dessus à compter du 1er août 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



